

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du jeudi 05 novembre 2020

Délibération n°2020-11-06

Nombre de délégués : En exercice : 16 Titulaires présents : 08 Suppléants présents - avec voix : 07 - sans voix : 01 Pouvoirs : ----- Votes exprimés : 15 Titulaires excusés : 03 Titulaires absents : 05	L'an deux mille vingt Le cinq novembre à dix-huit heures Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle de la Communauté de Communes du Val des Usse Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur MÂCHARD Jean-Yves. Date de convocation et d'affichage : 29
--	---

DELEGUES PRESENTS :
Délégués titulaires : MM. Jean-Yves MÂCHARD, Patrice PRIMAULT, Mme Jacqueline CECCON, MM Henri CHAUMONTET, Rémi LAFOND, Emmanuel GEORGES, Jean PALLUD, Mme SGRAZZUTTI Catherine
Délégués suppléants :
▪ Avec voix : MM Thomas BIELOKOPYTOFF Thomas, Hervé BOUËDEC, Mme MONTANT Odile, MM Henri PERRIN, Mme PLESSIS Annie, MM Rémi PONCET, RICHER François
▪ Sans voix car titulaires présents : M Benoit FALCONNET

DELEGUES EXCUSES : MMES et MM Sylvia DUSONCHET, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Carole ETTORI, François SÈVE
DELEGUES ABSENTS : MME et MM André BOUCHET, Christian BUNZ, Georges CANICATTI, Marie-Christine GLANDUT, Julian MARTINEZ

18 NOV. 2020
ARRIVÉE 4

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANT-ES DU SMECRU AU SEIN DES INSTANCES INTERCOMMUNALES : CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES N°2 PLATEAU DES BORNES (2020-2024).

- Vu la loi du 03 août 2009 (dite Grenelle I) et la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (dite Grenelle II) introduisant les notions de trames vertes et bleues et instaurant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),
- Vu l'article 23 de la loi Grenelle I instaurant la « stratégie nationale de création d'aires protégées »,
- Vu le premier Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, validé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie en date du 22 octobre 2007,
- Vu le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (2015-2019) du Plateau des Bornes validé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie,
- Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM-article 3) introduisant la compétence GEMAPI et la confiant aux EPCI-FP,
- Vu le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022), validé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie en date du 4 juillet 2016,
- Vu le bilan du CTENS n°1 du Plateau des Bornes (2015-2019), et l'intérêt de poursuivre la démarche de préservation de la biodiversité sur ce territoire,

- Vu les réunions de concertation animées par ASTERS auprès des différents maîtres d'ouvrage du CTENS en vue de la définition et de la validation du programme d'actions du CTENS n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024),
- Vu la délibération n° 2019-11-03 du 15 novembre 2020 portant approbation du CTENS n° 2 du Plateau des Bornes (2020-2024), engagement du SMECRU sur les actions la concernant, approbation du SMECRU comme chef de file du CTENS.
- Vu la délibération n° CP-2020-0035, du lundi 6 janvier 2020 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, portant approbation du CTENS n° 2 du Plateau des Bornes (2020-2024),

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de prévoir la désignation de représentant-es pour le suivi du Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes. Ce contrat a pour objectifs :

- La préservation des espaces naturels remarquables du Plateau des Bornes,
- Le maintien des paysages et de la nature ordinaire,
- La valorisation du patrimoine naturel et culturel.

La mise en œuvre du contrat relève de 15 maîtres d'ouvrage. Afin d'effectuer le suivi du CTENS, chaque maître d'ouvrage est invité à désigner un-e délégué-e titulaire et un-e délégué-e suppléant.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

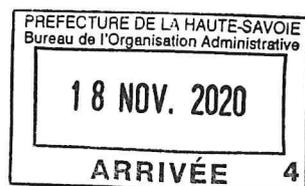
DESIGNE :

- Madame **Odile MONTANT** comme déléguée titulaire,
- Monsieur **Henri CHAUMONTET** comme délégué suppléant,

du SMECRU pour le suivi du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes n°2 (2020-2024)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____



Pour extrait conforme,

**Le Président,
Jean-Yves MACHARD**

